



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD**

**Le 14 décembre 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 14 décembre 2023, à 19h00, à la salle des loisirs, sise au 130, rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse  
Monsieur Hilarius Peter, conseiller  
Monsieur Patrice Godin, conseiller  
Monsieur Bernard Martel, conseiller  
Madame Ginette Laliberté, conseillère  
Monsieur Yvan Courchesne, conseiller  
Madame Karine Trahan, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente, Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

**2023-12-306 1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h03.

Adoptée.

**2023-12-307 2. Adoption de l'ordre du jour**

Les élus affirment avoir été convoqués dans les délais prescrits pour cette séance extraordinaire.

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget 2024 et du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
4. Période de questions réservée au public
5. Adoption des prévisions budgétaires 2024
6. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
7. Levée de la séance.

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

**3. Présentation du budget 2024 et du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026**

La mairesse procède à la présentation du budget 2024 et du Plan Triennal d'Immobilisations 2024-2025-2026. Un document explicatif a été rendu disponible pour le public présent.

**4. Période de questions réservée au public**

Les citoyens posent des questions exclusivement portées sur le budget et s'en déclarent satisfaits.

**2023-12-308 5. Adoption des prévisions budgétaires 2024**

Attendu que conformément à la loi, le conseil doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année qui vient, avant le 31 décembre ;

Attendu que le conseil déclare avoir pris connaissance des prévisions à déposer et que celles-ci sont le reflet des discussions réalisées ;

Attendu qu'une copie des prévisions budgétaires 2024 a été mise à la disposition du public ;



En conséquence,

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2024 tel que présenté. Le document résumant les prévisions budgétaires fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était ici au long reproduit.

Que ces prévisions budgétaires soient publiées sur le site internet ainsi que par la poste.

**2023-12-309 6. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026**

Attendu que le conseil doit, conformément à l'article 953.1 du Code Municipal du Québec, adopter un Plan Triennal d'Immobilisations pour les années subséquentes à la présente ;

Attendu qu'une copie du Plan Triennal d'Immobilisations 2024-2025-2026 a été mise à la disposition du public ;

Attendu que la mairesse a donné les explications requises ;

En conséquence,

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu d'adopter le Plan Triennal d'Immobilisations 2024-2025-2026 tel que présenté.

Le PTI fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était ici au long reproduit.

Que ce plan triennal d'immobilisations soit publié sur le site internet ainsi que par la poste.

Adoptée.

**2023-12-310 7. Levée de la séance**

Il est proposé par Bernard Martel

Et résolu de procéder à la levée de la séance à 20h00.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie St-Laurent  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval,  
Mairesse